

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2021

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 janvier 2021 à 14 h par voie de vidéoconférence à laquelle étaient présents Madame et Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Cécile Gauthier, Alain Dubois, Denis Prescott et Jacques Martial, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, mairesse. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière était présente.

Madame la mairesse Francine Bergeron déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR QUI SE LIT COMME SUIT :

1. Lecture de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Ministère des Transports - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);
4. Période de questions;
5. Clôture et levée de la séance.

30-01-2021

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que soient et sont adoptés l'avis de convocation et l'ordre du jour tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

31-01-2021

MINISTÈRE DES TRANSPORTS - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville confirme que les travaux pour la réfection du rang Mastigouche dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), numéro de dossier RIRL-2018-910 (154198062) ont été réalisés entre le 10 août 2020 et le 20 novembre 2020 pour une somme totale de 1 411 286.44 \$ plus les taxes nettes.

Que la municipalité confirme que les travaux ont été faits en conformité avec les plans et devis et que les modalités d'application ont été respectées.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

32-01-2021

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyée par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la séance soit et est levée à 14 h 07.

Adoptée à l'unanimité.

Francine Bergeron
Mairesse

Hélène Plourde
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière